



## **Règlement communal - Reisdorf**

### **Nouvelle fixation des tarifs d'inscription d'enseignement musical et des suppléments à payer pour élèves non-résidents.**

En séance du 8 juillet 2016 le conseil communal de Reisdorf a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a nouvellement fixé les tarifs d'inscription d'enseignement musical et des suppléments à payer pour élèves non-résidents.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 3 septembre 2016 et par décision ministérielle du 7 septembre 2016 et publiée en due forme.

